

Logements Perrot Moyrand

Spécifications techniques

- Isolation thermique du bâtiment par l'extérieur
 - GV - 30% / GV de référence (le coefficient GV d'un logement quantifie ses déperditions thermiques)
- Mise en place de vitrages peu émissifs
- VMC hygroréglable type B
- Mise en place d'une pompe à chaleur
 - Chauffage des 30 logements par un système de pompe à chaleur eau/eau relié à la nappe phréatique
 - Système réversible en été permettant de rafraîchir les appartements
 - Distribution d'air chaud ou froid par des caissons de traitement d'air situés dans le faux plafond
- Economies d'énergie dans les parties communes
 - Eclairage des parties communes par des lampes basse consommation
 - Détecteurs de présence associés à une minuterie au niveau des halls et des coursives
 - Extracteurs de ventilation des parkings par des moteurs à vitesse variable
- Mise en place d'économiseurs d'eau
 - Réducteurs de pression
 - Douchettes à effet venturi
 - Aérateurs de jet
 - Mitigeurs
 - Chasse d'eau économes
- Installations de panneaux solaires photovoltaïques



Les capteurs sont positionnés au niveau des acrotères de la toiture terrasse sur les 4 faces du bâtiment, ainsi qu'en verrière (pour le plot de liaison entre les deux montées).

L'installation représente :

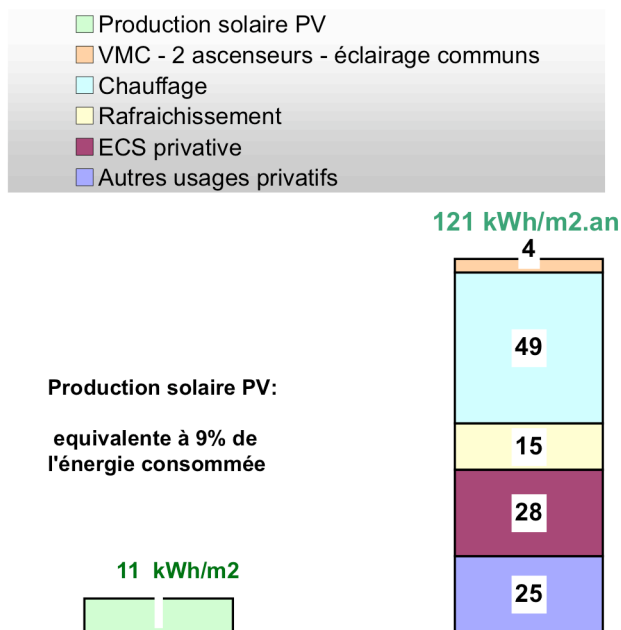
- 188 m² de capteurs (45 m² pour la verrière) reliés à 6 onduleurs pour une puissance totale de 18 kWc
- L'installation doit couvrir 11 % des besoins d'électricité totaux
- ACTIS revend le kWh électrique à un tarif fixé par l'Etat (0.55 c€/kWh).
- Coût de l'installation : 198 000 € TTC
- Subventions : 157 500 € (Ademe, Région Rhône Alpes, Département de l'Isère, GEG)

Suivi des consommations et des charges

Depuis 2006, l'Agence Locale de l'Energie de l'agglomération grenobloise effectue un suivi du patrimoine immobilier d'ACTIS, sous l'angle des consommations d'énergie des parties communes et des charges induites pour les locataires. Chaque année un bilan est réalisé, afin de suivre l'évolution des consommations groupe par groupe

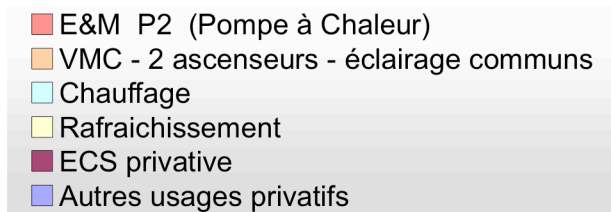
Ci-dessous les premiers résultats pour le groupe Peyrrot/Moyrand (sur l'année 2005) :

Consommation d'énergie finale en 2005



- ⇒ **Ratio de consommation d'électricité 121 kWh/m², dont 49 kWh/m² seulement pour le chauffage**
- ⇒ **Production solaire photovoltaïque équivalente à 9% de la consommation totale**
- ⇒ **14.3 €/m² de charges énergétiques en 2005**

Coût de l'énergie en 2005



14,3 €/m2.an